

1. Les communes concernées : Artigues, Bandol, Bagnols-en-Forêt, Barjols, Besse-sur-Issole, Bormes-les-Mimosas, Bras, Brignoles, Brue-Auriac, Cabasse, Callas, Camps-la-Source, Carcès, Carnoules, Carqueiranne, Cavalaire, Cogolin, Collobrières, Correns, Cotignac, Châteauvert, Cuers, Draguignan, Entrecasteaux, Esparron-de-Pallières, Évenos, Flassans-sur-Issole, Flayosc, Forcalqueiret, Fox-Amphoux, Fréjus, Garéoult, Gassin, Ginasservis, Gonfaron, Grimaud, Hyères, La Cadière-d'Azur, La Celle, La Crau, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Londe-les-Maures, La Môle, La Motte, La Roquebrussanne, La Verdière, Le Beausset, Le Cannet-des-Maures, Le Castellet, Le Luc, Le Lavandou, Le Muy, Le Plan-de-la-Tour, Le Thoronet, Le Val, Les Arcs-sur-Argens, Les Mayons, Lorgues, Montfort-sur-Argens, Montmeyan, Nans-les-Pins, Néoules, Pierrefeu-du-Var, Pignans, Pontevès, Pourrières, Pourcieux, Puget-sur-Argens, Puget-Ville, Ollières, Ollioules, Ramatuelle, Le Rayol-Cadenel, Rians, Roquebrune-sur-Argens, Rocbaron, Rougiers, Saint-Antonin, Saint-Cyr-sur-mer, Saint-Julien, Saint-Martin-de-Pallières, Sainte-Anastasie-sur-Issole, Sainte-Maxime, Saint-Maximin, Saint-Raphaël, Saint-Tropez, Sanary, Saint-Zacharie, Seillons-Source-d'Argens, Taradeau, Tavernes, Tourves, Trans-en-Provence, Varages, Vidauban, Vinon-sur-Verdon, Vins.
Plus d'informations sur : www.fdc83.com